

LE PUBLICISTE.

SIXTIDI 16 Messidor, an VIII.



Arrêtés du premier consul pour l'organisation du gouvernement provisoire du Piémont. — Noms des membres du pouvoir exécutif. — Lettre du général Dugua au ministre de la marine, sur la conduite atroce des Anglais envers un grand nombre de Français venant d'Alexandrie. — Détails sur les mouvemens de l'armée du Rhin. — Entrée de nos troupes dans plusieurs villes d'Allemagne.

ITALIE.

De Milan, le 25 juin (6 messidor).

On a fait ici, le 12, la procession accoutumée de la Fête-Dieu. Tous les ecclésiastiques y ont assisté. Le Saint-Sacrement, ainsi que toute la procession, fut escorté par les troupes françaises, qui se comportèrent avec beaucoup de décence & de respect. Les ordres les plus rigoureux avoient été donnés en conséquence.

ALLEMAGNE.

De Munich, le 25 juin (4 messidor).

Une lettre de Rain, du 22, contient les détails suivans : « Les Français, après avoir passé le Danube près de Blintheim, s'avancèrent vers la Vernitz, & passèrent, le 20, cette rivière : ils repoussèrent le petit nombre de troupes autrichiennes postées de ce côté, & les poursuivirent jusqu'au-delà de Monheim. Après avoir occupé Donawerth, ils poussèrent leurs avant-postes jusqu'à Zurgersheim, & s'établirent sur le Scheilenberg. Depuis ce moment, ils n'ont pas cherché à s'avancer plus loin sur la rive gauche du Danube. La plus grande partie de l'armée française forme maintenant une ligne parallèle au Danube : le quartier-général de Moreau est, dit-on, à Wettehausen ».

De Ratisbonne, le 24 juin (5 messidor).

D'après des avis certains, le quartier-général de M. le baron de Kray étoit, le 21 de ce mois, à Albeck, derrière Ulm : l'armée avoit pris une position concentrée dans les environs. Les Français n'étoient point encore parvenus, le 21, à Neubourg, ni à Eichstadt. Le corps du général Devana les inquiétoit vivement du côté de Monheim : ce corps, qui étoit d'abord posté près de Donawerth, se trouve maintenant dans les environs d'Ingolstadt.

Le comte de Lehtbach est arrivé hier ici.

De Stutgard, le 25 juin (6 messidor).

Suivant les lettres de Heidenheim, le principal corps d'armée impériale, qui étoit arrivé, le 22, à Nordlingen, a continué sa marche vers Pappenheim. L'artillerie de réserve avoit pris, le 19, la même direction ; les bagages s'étoient dirigés, le 21, sur Aalen & Ellwangen. Il n'est resté à Ulm que la garnison nécessaire pour défendre la place.

Il paroît que les principales forces du général Moreau se trouvent maintenant dans les environs de Donawerth. Les corps avancés ont occupé, le 22 & le 23, les villes de Giegen & de Heidenheim, la vallée de Brenz, ainsi que Kouigs-

bronn. L'ennemi a même, dit-on, déjà un poste à Aalen, & il pousse de-là des patrouilles, par Essingen, jusqu'à Schwabisch-Geimund.

Le petit corps sous les ordres du comte de Mier a quitté Fribourg, le 20 de ce mois.

ANGLETERRE.

Extrait d'une lettre particulière écrite de Londres, le 25 juin (26 messidor).

Ce qui fait le plus d'honneur à la nation anglaise, c'est la multitude des institutions de bienfaisance & de charité qui sont répandus dans tout le royaume. Parmi les établissemens de ce genre qu'on trouve dans la capitale, un des plus utiles est l'hôpital-général des femmes en couches (*the general lying-in-hospital*), qui est sous la protection particulière du roi. On a calculé que, depuis sa fondation en 1752, plus de 49 mille femmes y ont été accouchées. Les femmes & les veuves des matelots & des soldats qui combattent au service de la nation y sont reçus de préférence ; mais ce qui est vraiment admirable, c'est la manière à-la-fois économique & noble dont cet hôpital est administré. Les femmes qui y sont admises trouvoient difficilement chez elles, même avec une aisance passable, les secours de tout genre qu'elles reçoivent dans cette maison. Chaque année, des contributions particulières & volontaires ajoutent des sommes considérables aux fonds constitués pour cet établissement. Le théâtre de Covent-Garden vient de donner, au profit de cet hôpital, une représentation qui a rapporté près de 500 liv. sterl. (environ 12,000 francs.) L'entrepreneur de ce théâtre a fait tous les frais, & les acteurs n'ont voulu recevoir aucun salaire. Les sacrifices de ce genre sont très-ordinaires à Londres, & cet exemple mériteroit d'être imité par-tout.

Un procès criminel, d'une nature assez singulière, vient d'être porté au tribunal du banc du roi. En voici l'objet : Le major Armstrong, qui commandoit un corps de troupes anglaises employées à la dernière expédition d'Ostende, a été traduit devant un conseil de guerre comme ayant quitté lâchement son poste dans cette occasion. Le général Coote, qui commandoit l'expédition, a été appelé en témoignage, & la déposition n'a pas été favorable au major Armstrong, qui cependant a été acquitté par le tribunal. Un an après le jugement, le major écrivit au général pour le sommer de désavouer ce qu'il avoit dit de désavantageux contre lui. Le général répondit qu'il avoit affirmé par serment ce que sa conscience lui prescrivait.

Le major Armstrong lui écrivit une seconde lettre , dans laquelle il proposoit au général de *fixer le lieu & le moment où ils pourroient se rencontrer* ; & , ajoutoit-il , *en cas de refus , je saisirai la première occasion de vous traiter comme l'exige mon honneur offensé*. Pour toute réponse , le général Coote a rendu plainte devant le tribunal du Banc du roi , & dénonçant la lettre comme paroissant contenir un appel pour se battre en duel. Ce général est très-estimé dans l'armée ; avant de prendre le parti de se pourvoir en justice , il a montré la lettre du major à plusieurs officiers de la plus grande distinction , qui lui ont tous conseillé de suivre cette route. Il faut , a dit son conseil , le célèbre Erokiné , que tous les Anglais sachent que si de semblables insultes sont si souvent impunies , c'est la faute de l'offensé , non de la loi. « Certainement , a dit le président du tribunal , cette lettre doit être regardée comme un libelle & un défi , à moins que l'auteur ne puisse l'expliquer autrement. C'en est fait de l'administration de la justice publique , si les jurés , les juges & les témoins peuvent être personnellement attaqués pour ce qu'ils ont dit judiciairement ». L'affaire a été ajournée.

Ne trouvez-vous pas que ces détails peignent des mœurs & un genre d'esprit public , qui est propre aux Anglais ? Dans le reste de l'Europe le même différend n'auroit pu se terminer que par un combat singulier , où un honnête homme périt souvent par la main d'un fou. Au reste , on a remarqué que les duels sont devenus plus communs en Angleterre , depuis le regne de George III , c'est-à-dire , depuis que les mœurs se polissent davantage ; tandis qu'ils sont devenus plus rares en France , depuis que les mœurs y ont pris une direction contraire ; & ce n'est pas seulement en Angleterre ce qu'on appelle gentilemen qui ont adopté ce gothique point d'honneur ; on a vu dernièrement un ecclésiastique se battre contre un militaire , & un procureur contre un officier de marine. On ne se bat gueres qu'au pistolet , &c.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE DE RÉSERVE.

Au quartier-général de Milan , le 4 messidor.

Premier arrêté.

Bonaparte , premier consul de la république française , voulant donner à la nation piémontaise une nouvelle preuve de l'affection & de la loyauté du peuple Français , arrête :

Art. 1^{er}. Il sera établi à Turin une *consulta* chargée de préparer l'organisation du gouvernement piémontais , & de rédiger les loix & réglemens relatifs aux diverses branches de l'administration publique.

II. La *consulta* sera composée de 30 membres , & elle sera présidée par le ministre extraordinaire du gouvernement français.

III. La *consulta* pourra se diviser en sections ; mais les travaux préparés par les sections seront examinés & approuvés par l'assemblée générale qui ne pourra être convoquée que par le président.

IV. Tout acte de gouvernement est interdit à la *consulta*. Elle donnera seulement son avis sur les projets que la commission provisoire du gouvernement soumettra à son examen , & rédigera les loix & réglemens qui lui seront demandés par la commission.

Second arrêté.

Bonaparte , premier consul de la république française ,

considérant la nécessité de pourvoir à l'administration du Piémont , jusqu'à l'organisation définitive de son gouvernement , arrête :

Art. 1^{er}. Le gouvernement du Piémont sera provisoirement exercé par une commission de sept membres qui réuniront tous les pouvoirs , excepté le pouvoir législatif & le pouvoir judiciaire.

II. Cette commission proposera à la *consulta* établie par arrêté de ce jour , les loix & réglemens qui lui paroîtront nécessaires.

III. Elle pourra conserver dans les tribunaux actuels les juges en exercice , ou les remplacer à son choix.

IV. Elle établira dans chaque arrondissement un commissaire , qui sera chargé de tous les détails de l'administration.

V. Chaque commissaire aura sous ses ordres les agens municipaux & tous les fonctionnaires publics de son arrondissement. Il correspondra directement avec la commission de gouvernement.

VI. Les impositions actuelles seront maintenues telles qu'elles ont été établies pour l'an 1800. La commission en pourra créer de nouvelles avec le consentement formel de la *consulta*.

VII. Tous les fonctionnaires sont tenus de rester à leur poste , & de continuer leur service sous l'autorité du gouvernement provisoire , jusqu'à ce qu'il en ait ordonné autrement.

Troisième arrêté.

Bonaparte , premier consul de la république française , arrête :

Art. 1^{er}. Il sera établi un ministre extraordinaire du gouvernement français à Turin.

II. Ce ministre sera chargé de toutes les relations avec le gouvernement piémontais , & présidera la *consulta*.

III. Il sera spécialement chargé de veiller aux intérêts de la république , & à ce que les sommes provenant des contributions extraordinaires , ou lui appartenant de toute autre manière , soient perçues par le trésorier pour être employées aux besoins de l'armée.

IV. Les fonds versés dans la caisse du trésorier ne pourront en sortir que par les ordres du ministre extraordinaire & pour les besoins de l'armée.

V. Le ministre extraordinaire pourra seul convoquer l'assemblée générale de la *consulta* , établie par l'arrêté de ce jour , il présidera cette assemblée lorsqu'il y assistera , & en cas d'absence , il désignera celui des membres qui devra le remplacer pour la séance seulement ,

Au quartier-général de Turin , le 8 messidor.

Alexandre Berthier , général en chef.

En conséquence de l'ordre du premier consul Bonaparte , en date du 5 messidor , arrête :

Art. 1^{er}. Sont nommés membres pour composer la commission établie par arrêté du premier consul de la république française , pour exercer provisoirement le gouvernement du Piémont , les citoyens :

Avogadro , ex-président du sénat de Turin.

Baudisson , ex-professeur du droit canon.

Botton , ex-intendant-général.

Braida , ex-avocat des pauvres.

Cavalli , ex-comte.

Galli , ex-président de la chambre des comptes.

Rocci , ex-secrétaire des relations extérieures.

De Brest, le 7 messidor.

Le général Sarrasin, commandant le camp de Saint-Renaud, près de Brest, a fait manœuvrer avant-hier les troupes françaises & espagnoles qui composent le camp. Toutes les évolutions ont été exécutées avec la plus grande précision. On a pu s'apercevoir que le meilleur accord régnoit entre les troupes des deux nations; s'il s'est trouvé quelque espion anglais parmi le grand nombre de curieux qui y ont assisté, le rapport fait à l'ennemi ne l'encouragera guères à tenter un débarquement. Le corps du général Sarrasin est fort de six mille hommes; il pourroit être de vingt mille dans quatre heures par la réunion des troupes qui sont à Brest & dans la rade. Aussi doit-on être sans inquiétude sur un point si intéressant pour la conservation de la flotte combinée & des immenses établissemens de Brest.

De Strasbourg, le 12 messidor.

Le lieutenant-général Sainte-Suzanne vient de repartir pour Mayence.

Les lettres de Stuttgart, du 7 de ce mois, portent que le corps des flanqueurs de l'aile droite de l'armée du Rhin, sous les ordres du général Richepanse, a passé le Danube, le 4 messidor, sur le pont d'Erbach. Il a repoussé les Autrichiens & s'est emparé d'Erstetten, de Muchbrom, Pappelnau & Geislingen. Le courrier de la malle de Stuttgart à Ulm est tombé entre ses mains. Le 5 au soir, Ulm a été cerné sur la rive gauche du Danube; cette forteresse étoit déjà sur la rive droite; de sorte que le blocus en règle est commencé. Plusieurs corps de troupes autrichiennes qui vouloient encore y entrer, ont été obligés de se retirer sur Heßbron. Il n'y a plus d'Autrichiens sur toute la rive droite du Danube. Une colonne française est entrée à Aalen, & en est repartie pour se porter sur Gemund.

De Paris, le 15 messidor.

Le premier consul a passé aujourd'hui la première revue depuis son retour; elle avoit attiré une foule immense dans la cour du palais consulaire & sur la place du Caroussel. Le premier consul a parcouru les rangs & fait faire des manœuvres; les troupes ont ensuite défilé devant lui. Il a reçu par-tout les témoignages de la reconnaissance publique.

L'institut national s'est rendu, avant-hier, en corps chez le premier consul. Le citoyen Camus, qui présidoit à cause de l'indisposition de François (de Neufchâteau), a adressé la parole au premier consul, en ces termes :

« Citoyen consul, l'institut national s'empresse de venir vous féliciter sur les triomphes que vous avez obtenus pour la république. Les Français marchent rapidement à la victoire; mais vous les y conduisez. Il est beau d'être le génie qui anime une troupe de héros.

« L'usage que vous avez fait de la victoire, est plus grand que la victoire. Lorsque vous pouviez anéantir une armée ennemie, vous avez épargné le sang des vaincus: vous avez enchaîné, par un mouvement subit, la fureur des combats; & avec le sang-froid d'une méditation tranquille, vous avez dicté sur le champ de bataille les conditions de la paix, qui doit faire le bonheur de l'Europe.

Bonaparte a reçu les membres de l'institut, comme des confrères auxquels on est particulièrement attaché. L'entretien a été assez long. Il y a été question des travaux de l'institut & des objets de la séance publique qui a lieu aujourd'hui, & à laquelle le premier consul a assisté.

— Le premier consul a nommé le 4 de ce mois chefs d'escadrons les citoyens Morin & Favre; le premier aide-de-camp du général Dupont, le second du général Rivaud.

Il a accordé le même jour des grenades d'or aux citoyens Reinal, canonnier au 2^e. régiment d'artillerie; Numérot, brigadier de la garde des consuls; & Rengud, canonnier au premier régiment d'artillerie: des sabres d'honneur aux citoyens Courad, lieutenant du 2^e. régiment d'artillerie; Alix, chef d'escadron au 2^e. régiment de cavalerie; Gérard, chef d'escadron au 20^e. régiment de cavalerie; Tectard, capitaine au même régiment; Leriche, Leboeuf, Pasteur, cavaliers au 2^e. régiment; & Godin, cavalier au 20^e. régiment: des baguettes d'argent au citoyen Conetil, tambour de la 8^e. compagnie du 1^{er}. bataillon de la 40^e. demi-brigade; & un fusil d'honneur au cit. George Auptil, conscrit de la 30^e. demi-brigade de ligne.

— Le général Dupont, chef de l'état-major-général de l'armée d'Italie, remplit provisoirement les fonctions de ministre extraordinaire du gouvernement français à Turin.

— Le ministre de l'intérieur a décidé que la colonne nationale, dont la première pierre doit être posée le 25 de ce mois, sera construite en *granit* de France. Elle sera plus solide qu'en marbre. Le ministre, en donnant cet avis aux artistes, les prévient qu'il prend les mesures nécessaires pour faire arriver très-prompement le *granit* à Paris; il les invite à lui remettre, sans délai, les plans qu'ils auront à lui proposer. Il en a déjà reçu quelques-uns; il desire que les artistes s'en occupent avec le zèle & l'activité que mérite un monument si digne d'exercer leur génie.

Le ministre a reçu aussi des projets de colonnes pour les départemens; il réitére également aux artistes l'invitation de s'en occuper.

— Le général Mortier, commandant en chef les 15^e. & 17^e. divisions militaires, vient d'enjoindre au général commandant d'armes de la place de Paris, de faire partir sur-le-champ, de cette ville, pour rejoindre leurs postes, tous les officiers dont les corps sont aux armées, & qui ne sont point porteurs d'une permission du ministre de la guerre ou de leur général en chef, avec ordre de faire arrêter ceux qui s'obstineroient à ne pas se rendre où l'honneur les appelle.

— Le tribunal d'appel séant à Paris ouvrira ses audiences le 21 messidor, présent mois.

— On a signalé le 10, à Cherbourg, une escadre de 26 bâtimens anglais, tant vaisseaux que frégates & bricks; elle étoit à six lieues des côtes.

— Quelques journaux allemands, copiés par les journaux français, parlent d'un armistice conclu entre le général Moreau & le général Kray; la date de cette nouvelle prouve qu'elle est controvée. Si cet événement avoit eu lieu, on l'auroit su aussi-tôt à Paris, par la voie du télégraphe. Le général Kray en a fait, il est vrai, la proposition à Moreau, qui n'avoit aucune raison de l'accepter si elle ne devoit pas être un préliminaire de paix.

— Depuis que le résultat de la bataille de Maringo est connu à Vienne, les papiers impériaux sont tombés de 6 à 7 pour 100.

— M. de Norunha, ministre d'Espagne près la république helvétique, a été présenté le 6 de ce mois à la commission exécutive, & lui a remis ses lettres de créance.

— L'ex-directeur helvétique Laharpe & le cit. Mousson, secrétaire-général de la commission exécutive, viennent d'être arrêtés & leurs papiers mis sous le scellé.

— On prétend que les différends qui se sont élevés entre la Russie & l'Espagne, vont être applanis, & que le roi d'Espagne annullera sa déclaration.

— Le ministre d'Espagne près la cour de Naples a quitté cette capitale; il est, dit-on, rappelé par sa cour.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Lettre écrite par le général de division Dugua au ministre de la marine.

Golfe-Juan, le 27 prairial, an 8.

Citoyen ministre, je suis parti d'Alexandrie d'Egypte, le 26 ventôse, par ordre du général Kléber, pour me rendre en France, sur le bâtiment *la Vengeance*, pinque génoise, montée par le capitaine français, Bernard (de Cannes), département du Var. Ce bâtiment & le capitaine, ainsi que le maître d'équipage & un mousse ont été retenus à Malte par le commodore anglais Trowbridge. Je vais vous rendre compte des circonstances qui nous ont mis entre ses mains : vous jugerez de l'intérêt que le gouvernement doit prendre au capitaine & au bâtiment dont la prise me paroît de la plus haute justice.

La pinque, *la Vengeance*, est du port de 200 tonneaux. Comme l'évacuation de l'Egypte étoit déterminée au moment de mon départ, il y fut embarqué avec moi & les officiers qui m'accompagnent, des militaires invalides ou autres passagers, au nombre de 99 individus & dix-huit hommes d'équipage. Nous sortîmes d'Alexandrie, le 26 ventôse au matin : le vent qui étoit favorable, nous conduisit jusqu'à l'île de Candie; là, nous trouvâmes des vents contraires, qui nous retinrent vingt-deux jours entre cette île & la Sicile.

Au moment où nous espérions passer celle de Maretimo, un vent plus violent que jamais nous força de rester deux jours à la rade. Nous nous aperçûmes alors que nous étions sans eau. Nous avions avant cela reconnu que la majeure partie de notre biscuit étoit pourri; nous n'avions plus d'huile, de bois ni de sel, & nous avions six hommes malades à bord, avec les symptômes les plus inquiétans, & presque tous les autres plus ou moins malades par la grosse mer & la fatigue que nous avions éprouvée; dans cette situation, un corsaire algérien nous donna la chasse; nous prîmes le parti de nous retirer sur Malte pour y demander à la croisière anglaise les secours dont nous avions besoin, convaincus que, munis des passeports du commodore Smith & du grand-visir, nous les obtiendrions sans difficulté, conformément à la convention de el Arisch.

Je dois vous observer, citoyen ministre, que, suivant l'ordre donné par le général Kléber à tous les vaisseaux partant pour France de prendre à bord tout ce qu'ils pourroient d'objets d'artillerie, il avoit été embarqué sur *la Vengeance* 900 bombes de 8 pouces pour servir de lest.

D'après la résolution prise de nous rendre près de la croisière anglaise, le capitaine porta sur Malte, & nous arrivâmes, à la pointe du jour, près du vaisseau *l'Alexandre*, qui tenoit la droite du blocus du port, nous avions déjà viré de bord pour arriver sous le vent à lui. Lorsqu'il nous aperçut, il nous tira un coup de canon : il mit en même tems un canot à la mer, avec un lieutenant, qui monta à notre bord, croyant nous amener, comme vaisseau venant de France, & voulant entrer dans le port de la Valette. Nous exhibâmes nos différens passe-ports, & tout ce qui pouvoit prouver que nous venions d'Alexandrie. Nous fîmes vérifier l'état de nos provisions, le manque d'eau que nous éprouvions, & les maladies que nous avions à bord. Malgré le compte que l'officier rendit de tout cela au commodore Trowbridge, celui-ci ordonna que le vaisseau fût conduit dans le port de Marso-Sciroca, & que ses vergues & son gouvernail lui fussent enlevés.

Le commodore, qui est bien l'homme le plus grossier de toute la marine anglaise, n'a voulu entendre aucune des raisons que je lui ai données pour lui prouver que je ne voulois point entrer dans la Valette; il m'a obligé de faire quarantaine sur le bâtiment, & je suis convaincu que si l'amiral Nelson n'étoit point arrivé au moment où ma quarantaine finissoit, j'aurois été conduit à Mahon ou en Angle-

terre. Cet amiral donna ordre au commodore de m'envoyer en France; Voici comment le commodore l'exécuta : il fit décharger un transport de 400 tonneaux, qui avoit apporté des bombes & de la poudre pour le siege projeté de Malte; il m'envoya prévenir le 6 de ce mois, à dix heures du matin, que le bâtiment étoit prêt, en m'invitant à y passer de suite, & une heure après, le capitaine avoit ordre de mettre à la voile; de sorte que je n'eus pas même le tems de faire de provisions, & il n'avoit pas fait mettre de l'eau à bord, pour nous obliger d'aller à Syracuse, où il avoit donné ordre d'embarquer sur notre bâtiment tous les blessés & les malades de *Guillaume-Tell* & du *Généreux*; de manière que nous sommes encore sur le vaisseau, dans le moment où je vous écris, 390 individus français, partie amputés, partie blessés, des fiévreux, des femmes, des petits enfans, &c.; & Trowbridge avoit donné au capitaine l'ordre de nous débarquer en Corse ou à Marseille, comme cela lui conviendrait le mieux; & notez que n'ayant fait mettre à bord des vivres que pour 300 hommes pour 25 jours, & qu'ayant fait embarquer 300 hommes, au 18^e. jour nous nous sommes trouvés sans vivres, & si nous n'avions pas pu aborder le 25^e. au soir ici, nous étions forcés de retourner en Italie ou d'aller en Corse.

J'éprouve ici toutes les difficultés imaginables pour obtenir de mettre pied à terre & de faire quarantaine, moi & tous les passagers, sur l'île la plus fertile de celles de Sainte-Marguerite; j'ignore encore si j'obtiendrai cette faveur.

J'ai été une fois à bord du commodore Trowbridge, j'y ai trouvé deux individus qui réclament vivement votre protection & celle du gouvernement. Le premier est le citoyen Goyon, qui a conduit des vivres dans Malte, sur la corvette *la Bellone*, il en étoit ressorti sur le *Guillaume Tell*; il a été pris. Les Anglais ne veulent le relâcher de crainte qu'il ne renouvelle la même entreprise : ils lui ont pris son argent comptant, consistant en 500 louis, & des lettres-de-change pour la somme de 380,000 fr.; & sur la demande que j'ai faite au commodore Ball de la restitution de ces lettres-de-change, il m'a répondu qu'on ne les rendroit au citoyen Goyon, ainsi que sa liberté, qu'après la reddition de Malte.

Le deuxième est le citoyen Jean-André Carason, ex-agent consulaire de la république française à Malte, depuis 22 ans attaché au ministère de France dans cette île; il est aussi retenu prisonnier à bord du *Culloden*; les Anglais se proposent de le retenir aussi jusqu'après la reddition de Malte, sous le prétexte qu'il est né maltais.

J'ouïs de vous dire, citoyen ministre, qu'à mon arrivée à Malte le contre-amiral D'Orès étoit à bord du vaisseau du commodore Trowbridge, de qui il est aussi mécontent que moi; il en est parti, le 12 floréal, sur une frégate; on lui a laissé ignorer s'il partoît pour France ou pour Mahon.

Signé, C. F. J. DUGUA.

Bourse du 15 messidor.

Rente provis., 23 fr. 00 c. — Tiers consol., 52 fr. 75 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 54 c. — Bons d'arrérage, 87 fr. 25 c. — Bons pour l'an 8, 80 fr. 75 c. — Syndicat, 67 fr. 75 c. — Coupures, 67 fr. 50 c.

Abrégé d'Anthropographie, ou Description exacte de toutes les parties extérieures du corps humain; avec un dictionnaire des mots techniques & des noms propres ou d'auteurs qui y sont employés. Ouvrage élémentaire destiné à l'instruction des jeunes personnes de l'un & l'autre sexe, &c.; par G. Tarenne. Prix, 1 fr. 60 cent. broché, & 2 fr. franc de port. A Paris, chez Desonnes, libraire, palais Egalité, n^o. 2; Gayaut, imprimeur, rue de la Vieille-Draperie, au théâtre de la Cité, n^o. 28; Croullebois, libraire, rue des Mathurins; & chez les principaux libraires de Paris.

Cet ouvrage paroît très-propre à remplir le but que le titre annonce. Il y a, dans la description des parties du corps humain, de la hardiesse & de la précision. L'auteur auroit pu se dispenser d'y insérer quelques explications physiologiques qui ne sont pas nécessaires, où il devoit les multiplier & les rendre plus complètes. Le vocabulaire qui se trouve à la fin est utile, quoiqu'on pût en critiquer quelques définitions. On est étonné d'y trouver des noms propres bien étrangers à la nature & à l'objet de l'ouvrage, tels que celui d'*Achille*, d'*Anacréon*, &c.; on trouve même à l'article de celui-ci une *Ode anacréontique*, un peu déplacée dans un livre élémentaire d'anatomie.